

Consultation des parties prenantes pour une activité de projet volontaire (APV)

Fourniture de foyers de cuisson propres utilisant des combustibles renouvelables issus de la biomasse

Organisation initiatrice et partenaires

SaniTap est une entreprise d'impact basée au Royaume-Uni. Sa mission est de veiller à ce que toutes les personnes aient accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi qu'à l'énergie de cuisson durable, dans le contexte du changement climatique. La mission de l'organisation est de mettre en œuvre des modèles commerciaux évolutifs qui fournissent des services WASH fiables et abordables et l'accès à des services d'énergie de cuisson propres, modernes et pratiques aux populations rurales et périurbaines, grâce à l'innovation technologique, à des mécanismes de financement novateurs et à des partenariats pour la livraison du dernier kilomètre (PPP). Il s'agit notamment de tirer parti des marchés du carbone.

La nature du programme

À Madagascar, SaniTap propose de mettre en place plusieurs activités de projet volontaires (APV) dans le cadre d'un "programme d'activités" (PA) intitulé "Clean Water Clean Cooking" (Eau propre, cuisine propre). Il s'agira notamment d'APV utilisant la méthodologie "Gold Standard for Global Goals" "Réduction des émissions liées à l'eau potable". Ces projets réduiront la pression sur l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre, tout en apportant aux utilisateurs finaux des avantages considérables en termes de santé, de commodité et d'économie. Les APV entrepris dans le cadre de ce programme d'action devraient débuter début 2024 et comporter jusqu'à trois périodes de crédit de cinq ans (soit 15 ans au total). SaniTap a l'intention d'enregistrer les APV en adoptant une approche "sensible au genre".

Description du projet

L'APV proposé entreprendra la production de granulés de biomasse provenant de matières premières durables, destinés à être utilisés dans des fourneaux modernes et propres, mis à la disposition des utilisateurs finaux à un coût égal ou inférieur à celui des combustibles et des technologies de foyers existants (charbon de bois).

Dans la plupart des zones urbaines, les gens cuisinent au charbon de bois. Ce combustible est souvent produit à partir de sources non durables, en utilisant des techniques inefficaces qui gaspillent le bois (taux de conversion de ~10%, ce qui signifie que dix kilos de bois sont nécessaires pour produire un seul kilo de charbon de bois). Souvent, le charbon de bois est brûlé dans des foyers traditionnels (fatapera) qui sont également inefficaces - ce qui signifie qu'ils consomment beaucoup plus de charbon de bois que les foyers efficaces (plus chers). Ces poêles dégagent également de la fumée et créent une pollution de l'air intérieur qui provoque des cancers et d'autres maladies. L'économie de cuisson actuelle exige que des quantités étonnamment



Chaque jour, un flot ininterrompu de charbon de bois entre dans toutes les villes de Madagascar. Chaque sac de charbon de bois représente au moins dix sacs de bois, provenant pour la plupart de forêts précieuses.

importantes de bois soient coupées, chaque jour, pour approvisionner les villes de Madagascar en charbon de bois. Cela contribue à la déforestation et émet des gaz à effet de serre qui exacerbent le changement climatique.

Malheureusement, les méthodes de cuisson alternatives telles que le gaz GPL ou l'électricité sont trop chères ou inaccessibles pour la plupart des gens. Toutefois, depuis quelques années, il existe des cuisinières à haut rendement énergétique qui peuvent brûler des granulés de bois issus de la biomasse ligneuse. Ces fourneaux peuvent être allumés en une minute ou deux et brûlent proprement : la pollution de l'air intérieur est minime. Si les granulés de bois sont produits à partir d'une source renouvelable, leur utilisation ne contribue plus à la déforestation ni aux émissions de gaz à effet de serre. Globalement, la quantité de bois (provenant de sources durables) est également beaucoup plus faible, d'environ dix fois, car le processus de carbonisation inutile est évité.

Ce projet vise à mettre en place une usine de fabrication de granulés de bois, en utilisant exclusivement du bois provenant de sources durables. Des foyers à gazéification efficaces et à combustion propre seront fournis aux ménages, qui pourront acheter des granulés à un prix égal ou inférieur à celui du charbon de bois. Parallèlement, les producteurs de charbon de bois existants seront encouragés à cultiver et/ou à récolter les ressources en bois durables existantes, ce qui leur permettra d'obtenir un revenu comparable avec un travail moins exigeant que la production traditionnelle de charbon de bois.

L'APV vise à cibler 20 000 ménages dans la ville de Fort Dauphin, avant d'être reproduit et étendu à d'autres zones urbaines appropriées. Les crédits carbone générés par les émissions évitées seront utilisés pour subventionner les foyers et les granulés de bois. De cette manière, d'importants avantages environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques sont créés.



Un client satisfait cuisinant sur un foyer moderne à granulés de bois, dans le cadre d'un projet pilote à Madagascar.

Zone d'opération

Le Programme d'action dans le cadre duquel cet APV est entrepris couvre l'ensemble du territoire de Madagascar. Cependant, ce premier projet d'APV se déroulera dans la Région Anosy. Les premières activités sont prévues pour 2024.

Contribution aux ODD

Le programme d'action contribuera aux objectifs de développement durable suivants :

1. Pas de pauvreté
2. Faim zéro
7. L'égalité entre les hommes et les femmes
13. Action pour le climat

Raison de la consultation des parties prenantes

L'objectif du processus d'engagement et de consultation est d'informer et d'impliquer les parties prenantes concernées et intéressées, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organisations, et de répondre à leurs sentiments et préoccupations. Cela devrait réduire la possibilité d'effets secondaires indésirables dans le projet proposé, tout en garantissant que les parties prenantes du programme

définissent les indicateurs les plus importants de la réussite sociale, économique et environnementale. L'utilisation de ce processus participatif réduit ainsi le risque que des impacts importants (négatifs ou positifs) soient négligés, et les préoccupations de toutes les parties sont pleinement prises en compte au cours de la phase de conception du programme. Ce processus d'engagement fait partie du processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP) du projet.

Le processus à venir

1. **Répondez à l'invitation pour confirmer votre présence ou non.**
 2. Au moins 7 jours avant la réunion de consultation des parties prenantes, nous vous enverrons un dossier d'information contenant de plus amples informations sur le projet, notamment :
 - a) a.Un résumé non technique de la conception du projet, de la technologie, des objectifs, de l'ampleur, de la durée et du plan de mise en œuvre (prévu), ainsi que de la manière dont le projet est susceptible d'affecter les différents groupes de parties prenantes.
 - b) b.Un résumé des incidences économiques, sociales et environnementales du projet, ainsi que des effets positifs potentiellement connus et des mesures de sauvegarde contre les effets négatifs du projet.
 - c) c.Un résumé des contributions probables du projet aux objectifs de développement durable (ODD) et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
 - d) d.Toute autre information pertinente permettant de comprendre la conception, la mise en œuvre et l'exploitation du projet.
 - e) e.L'ordre du jour de la réunion
 - f) f.Les coordonnées du représentant de SaniTaps pour obtenir de plus amples informations.
 - g) g.Les moyens et méthodes pour fournir un retour d'information pendant le processus de consultation des parties prenantes et de manière continue pendant toute la durée du projet.
 3. La réunion de consultation des parties prenantes sera organisée - les parties prenantes auront l'occasion de poser des questions sur le projet et de donner leur avis sur le projet.
 4. Le " premier tour " de la réunion et tout commentaire donné par d'autres personnes n'ayant pas pu assister à la réunion seront consolidés et SaniTap répondra à ces commentaires en faisant circuler sa réponse.
 5. Les parties prenantes auront alors l'occasion de fournir un "deuxième tour" de commentaires au cours des 30 jours suivants - c'est-à-dire des commentaires sur la réponse de SaniTap au premier tour de commentaires.
 6. Après cette période, SaniTap soumettra à Gold Standard un rapport de consultation des parties prenantes qui sera publié sur le registre de Gold Standard.
 7. Toutes les parties prenantes pourront fournir d'autres informations en retour à tout moment pendant toute la durée du projet, par le biais des procédures de retour d'information et de réclamation qui seront définies dans la réunion de consultation des parties prenantes.
-